

I. Annexe : RS7151-Référentiel de compétences et d'évaluation

Identification du certificateur

CILS EXPERT SCHOOL

(société Angéliquement votre)

12 rue Dugommier

75012 PARIS

N° SIRET : 43423693100052

N° de déclaration d'activité : 11940680594

La certification « Réaliser un maquillage permanent » s'adresse aux professionnels en activité, aux indépendants, ainsi qu'aux personnes en reconversion souhaitant proposer des prestations de maquillage permanent dans le cadre d'une offre de service réglementée. Conformément à l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et au décret n°98-246 du 2 avril 1998 modifiés, cette activité peut être exercée aussi bien par des personnes titulaires d'un diplôme en esthétique que par des professionnels non qualifiés en reconversion, à condition de respecter les obligations réglementaires en vigueur.

Afin de garantir la sécurité et la santé des clients, les titulaires de cette certification doivent obligatoirement suivre une formation en hygiène et salubrité, dispensée par un organisme habilité par l'ARS (Agence Régionale de Santé), conformément au décret n°2008-149 du 19 février 2008, encadrant les pratiques du tatouage et du perçage avec effraction cutanée.

Sur le plan technique, la certification se distingue par une approche pédagogique centrée sur l'apprentissage des méthodes fondamentales et avancées du maquillage permanent, telles que les lignages, le pointillisme ou encore les techniques d'ombrage. Cette méthodologie par technique – et non par zone – permet aux apprenants d'acquérir une véritable maîtrise professionnelle, leur offrant la capacité d'intervenir avec précision et

adaptabilité sur l'ensemble des zones du visage (sourcils, yeux, lèvres, contour du visage, nez et pommettes), tout en respectant la morphologie et les attentes spécifiques de chaque client.e.

Candidats en situation de handicap : Les candidats peuvent faire appel au référent handicap du certificateur pour adapter les modalités d'évaluation de la certification en maquillage permanent. En fonction des recommandations du référent handicap et dans le respect des exigences du référentiel, les supports et équipements nécessaires aux évaluations pourront être ajustés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque candidat, y compris l'assistance d'un tiers si nécessaire.

- [Arrêté du 5 mars 2024](#) pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.
- [Arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024](#) pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel

Référentiel de compétences et d'évaluation

Intitule de la certification : Réaliser un maquillage permanent

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C.1. Mener un entretien diagnostic du visage (sourcils, pommettes, yeux, nez, lèvres, contours du visage) à l'aide de fiche client en questionnant les habitudes de la clientèle, ses besoins, le budget alloué à la prestation, les antécédents médicaux /contres indications éventuelles à cette technique, en analysant la morphologie du visage, en prenant en compte les particularités de la personne afin d'offrir une prestation adaptée à la clientèle et contractualiser la prestation	<u>ME1 : Mise en situation professionnelle reconstituée avec un modèle : « compléter la Fiche client»(C1)</u> Le candidat conduit un entretien de maximum 15 min minutes pour définir les besoins et attentes d'un profil en termes de maquillage permanent, et réalise une prestation en la présence des membres du jury d'évaluation. <u>L'entretien doit permettre au candidat de :</u> ▪ Réaliser un diagnostic du visage(sourcils, pommettes, yeux, nez, lèvres, contours du visage) ; ▪ Compléter une fiche diagnostic,	CE1 : L'entretien permet de compléter l'ensemble des informations requises sur la fiche client et favorise la personnalisation de la prestation : - les questions sont précises, ciblées et permettent de recueillir les attentes de la clientèle ; - Le diagnostic de la morphologie du visage, les particularités du visage(sourcils, pommettes, yeux, nez, lèvres, contours du visage), du type de peau, de carnation, l'hygiène de vie et les habitudes esthétiques de la Clientèle sont relevées et notées ; - Les contraintes de la Clientèle (contre-indication médicale, budget, ...) sont prises en compte dans le devis de prestation. - Le handicap est pris en compte et la prestation est adaptée au handicap si nécessaire.

	consentement éclairé, devis et attestation de droit à l'image dans le même document ; ▪ Prendre en compte la situation de handicap et ajuster l'espace si nécessaire ; ▪ Etablir un devis technique et commercial conformément aux dispositions légales et réglementaires ; ▪ Reformuler la prestation choisie ; ▪ Faire valider par la clientèle ; ▪ Compléter une fiche client ; ▪ Installer son poste de travail ; ▪ S'assurer de la qualité de son matériel avant utilisation ; ▪ Maintenir un espace de travail propre et désinfecté, ▪ Installer la clientèle et vérifier son confort, ▪ Tracer la zone à pigmenter à l'aide d'un crayon coloré ou fil teinté ; ▪ Réaliser des photos de la zone avant la prestation	- La fiche client mentionne le consentement éclairé et le devis en lien avec la pratique de la pigmentation. - Le choix de la prestation est adapté au budget de la clientèle ; - La posture du professionnel est adaptée à l'accueil de la clientèle (Qualité de la posture : chaleureuse, ouverture, empathique) - La simulation visuelle est réalisée à partir du diagnostic du visage de la clientèle à l'aide d'une photo présentant le traçage avant et après ; - La qualité de la capture d'image est analysée en amont (cadrage, choix du fond, luminosité sourire, port de tête) - Le résultat final et la couleur sont validés par la clientèle à l'aide de la simulation visuelle ; - En cas d'inadéquation de la prestation, le refus est argumenté et justifié en fonction de critères d'éligibilité à la prestation ; - La fiche client est complétée et présente la synthèse du diagnostic et de l'étude de la faisabilité de la clientèle ; - Le résultat du diagnostic est correctement argumenté en énonçant le choix retenu de la méthode (électrique ou manuelle) et de la technique (ou combinaison de techniques) de piquage qui seront utilisées ; - L'information sur les risques conformément au décret est explicitée en insistant sur l'aspect irréversible de l'acte ; - La bonne compréhension de la clientèle de l'ensemble
--	---	--

C.2 Installer la clientèle dans une pièce dédiée conforme aux différentes réglementations en vigueur, en réalisant le protocole d'asepsie en fonction de la zone à pigmenter, en effectuant une photographie préalablement à l'intervention, en dessinant au crayon de maquillage le tracé exact du résultat reproduit en pigmentation en utilisant une couleur adaptée à la carnation de la peau et en accord avec le choix esthétique de la clientèle afin d'assurer la qualité de la prestation	<u>ME2 : Mise en situation professionnelle</u> « Réalisation de la prestation » : (2h00) (sur modèle)(C2, C3, C4 et C5) Le candidat met en pratique la ou les combinaisons de techniques de piquages sélectionnées au regard du diagnostic préalablement réalisé avec le modèle majeur parmi les techniques vues en formation : (sous le regard du jury) ▪ S'équipe avec les outils nécessaires à la prestation ; ▪ Porte des gants lors de la mise en	des informations est vérifiée - Les affichages obligatoires par décret sont précisés à l'oral, - La réglementation sur les encres de tatouage REACH est prise en compte dans le choix des produits. - Une photo est réalisée avant la prestation et un exemplaire est conservé au sein de la fiche client. CE2 : L'installation de la clientèle est réalisée dans le respect des règles d'hygiène et salubrité et garantit sa sécurité : - La zone est désinfectée avant l'installation avec une solution désinfectante adaptée ; - L'installation de la clientèle prend en compte les éléments préalablement définis lors de l'entretien diagnostic et est adaptée au handicap (ajustement de la hauteur de la table, coussin ergonomique, indication imagée et/ou avec LSF etc...) ; - Le démaquillage du visage et des contours est réalisé en respectant les étapes de nettoyage, et de désinfection ; - le confort de la clientèle est vérifié ;
--	---	---

	œuvre ; ▪ Prépare la zone à pigmenter (asepsie) ; ▪ Trace le schéma adapté à la morphologie du modèle ; ▪ S'assure de la validation du modèle ; ▪ Corrige le schéma si nécessaire après le retour du modèle ; ▪ Prépare le pigment en prenant en compte les règles de colorimétrie et la peau du modèle ; ▪ Respecte la profondeur de pigmentation ; (taille de l'aiguille) ; ▪ Pigmente la zone en prenant en compte le protocole ; ▪ Veille à maintenir la zone propre durant la pigmentation ; ▪ Retire l'excédent de pigment ; ▪ Applique un gel post-prestation ; ▪ Réalise une photo de la zone réalisée après la prestation	- Le matériel de traçage est correctement utilisé ; - Le traçage est symétrique et correspond aux attentes de la clientèle
--	---	--

C.3 Pigmenter la zone à l'aide d'un dermographe manuel ou électrique, en sélectionnant la technique de piquage ou les combinaisons de techniques de piquage adaptée.s à la zone de traitements du visage (sourcils, pommettes, yeux, nez, lèvres, contours du visage) en traçant préalablement la forme idéale, en sélectionnant la couleur adaptée à la carnation de la peau, en prenant en compte les règles de colorimétrie et les conditions d'utilisation du matériel afin d'atteindre le résultat attendu par la clientèle		CE3 La pigmentation prend en compte le choix de la technique ou les combinaisons de techniques de piquage et de la méthode permettant d'obtenir le résultat préalablement défini : - Le traçage des zones est réalisé de façon symétrique et adaptée à la morphologie ; - Le choix de la couleur est en accord avec les attendus du client ; - Le choix de la technique est adapté à la zone traitée (pointillisme, lignage, ombrage) : - Les sourcils : Pointillisme, lignage et/ou ombrage - Les pommettes : Pointillisme et/ou ombrage - Yeux : Pointillisme, lignage et/ou ombrage - Nez : Pointillisme - Lèvres : Lignage et/ou ombrage - Contours du visage : Pointillisme - Le choix de l'aiguille et du dermographe correspond à la technique réalisée (Pointillisme, lignage, ombrage);

		- La rapidité du mouvement de la main correspond à la technique réalisée : - Pointillisme : vitesse lente - Lignage : vitesse lente - Ombrage : vitesse rapide - - L'angle de piquage du dermographe ou du stylet correspond à la technique sélectionnée : - Pointillisme : 90° - Lignage : 45° - Ombrage : 90° -La vitesse du dermographe est ajustée en fonction de la zone, et de la technique utilisée : - Ombrage : vitesse lente - Pointillisme : vitesse moyenne - Lignage : vitesse rapide - La tension de la peau correspond à la technique réalisée : Pointillisme : moyennement tendue Lignage : peau très tendue Ombrage : peau très tendue -- la profondeur des piquages est contrôlée pour éviter une pigmentation excessive ou insuffisante ; - La gradation dans les zones ombrées est progressive et offre un aspect naturel ; - les points de pigment sont appliqués de manière précise et uniforme sur la zone de traitement ; - l'inconfort du client pendant le processus d'ombrage est minimisé en utilisant des techniques efficaces. - le déroulement du soin est réalisé conformément à la réglementation en vigueur : décret n° 2008-149 du 19 février 2008 et l'Arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024 (portant aussi bien sur les risques infectieux et allergiques mais aussi sur l'aspect éventuellement douloureux et irréversible de l'acte
--	--	---

		envisagé.) - La qualité du résultat est net et précis et correspond au résultat attendu par la clientèle ; - La neutralisation de la couleur est correctement réalisée afin d'éviter un mauvais vieillissement du pigment sous la peau ; - Le résultat est harmonieux est adapté à la morphologie de la clientèle ;
C.4 Organiser son poste de travail en sélectionnant le matériel et les produits de pigmentation, en aménageant des rangements de façon à fluidifier les gestes, en prenant en compte le choix de la méthode et technique de pigmentation préalablement sélectionnées garantissant ainsi le respect de la durée de la prestation dans les délais impartis		CE4 : Le délai imparti de la prestation est favorisé par l'optimisation et l'organisation du poste de travail : - L'organisation du poste de travail facilite la prise des produits durant la prestation ; - L'enchaînement des gestes est réalisé dans le respect des étapes du protocole de soin ; - La qualité des produits est systématiquement vérifiée - Le choix du matériel professionnel est réalisé à partir des risques professionnels et la prise en compte des TMS mentionnés sur le site de l'INRS ; - La durée indiquée de la prestation est respectée - L'organisation de l'espace prend en compte les besoins spécifiques et le handicap de la clientèle ((minuteur avec vibrations pour marquer les différents temps de la prestation en cas de surdité, dédié un espace pour le matériel pour éviter à la clientèle de trébucher ou de le faire tomber en cas de troubles moteurs, ou visuels...)) - L'espace professionnel est sécurisé et les outils dangereux sont correctement triés et stockés ; - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux sont éliminés conformément au Décret 2011-763 du 28 juin 2011

C5. Délivrer les précautions à la clientèle post prestation pour garantir une bonne cicatrisation de la zone traitée en recommandant l'application d'une crème, en rappelant les contres indications associées aux techniques, en précisant les gestes à proscrire afin de prévenir des risques infectieux et la mauvaise cicatrisation		CE5 : La Prévention des risques infectieux et de la mauvaise cicatrisation sont systématiquement remis à la clientèle à l'oral ou au format numérique : - Les recommandations post-prestation sont explicitées et justifiées ; - Les modalités d'application de la crème sont claires et détaillées ; Les recommandations de produits sont pertinentes et adaptées à la prestation menée ainsi qu'aux habitudes et particularités/singularités de la Clientèle - Les gestes à proscrire sont remis au format papier, ou format numérique, et rappelés à l'oral ; - Les précautions sont délivrées en prenant en compte le handicap de la clientèle (images, audio, ou texte.) - Le suivi post-prestation à 1 semaine pour évaluer la bonne cicatrisation de la zone pigmentée est systématisé ; - Le quotidien de la clientèle est questionné ; - Des recommandations spécifiques aux activités quotidiennes de la clientèle sont indiquées
C6. Valoriser sa prestation à l'aide d'un appareil (smartphone ou appareil photo) en capturant le résultat sous différents angles de vue, en optimisant la qualité des prises de vue (lumière, cadrage, netteté), en utilisant un logiciel de montage pour sublimer les visuels tout en précisant les éventuelles retouches effectuées, et en s'assurant d'obtenir les droits à l'image nécessaires, en conservant et exploitant ces contenus dans un cadre professionnel afin d'attirer une clientèle ciblée et pérenniser son activité.	<u>ME3 : Modalité d'évaluation : (C6)</u> <u>Réalisation d'un montage photo (10 min)</u> Réalisation pratique (en autonomie ou en conditions simulées) Le candidat devra : • Utiliser 2 photos de la prestation effectuée lors de la session d'examen (avant/après) • Vérifier les angles et cadrages (face, profil, zoom sur un détail, avant/après...) • Veiller à la qualité de l'image (lumière, netteté, stabilité, fond visuel propre) • Réaliser un montage visuel à partir des photos (ajout éventuel de filtre, légende, logo, ...) • Mentionner dans sa production les éventuelles retouches effectuées • Fournir l'autorisation de droit à l'image signée par le modèle / client	CE6 : La valorisation du résultat obtenu est correctement réalisée au regard de : <u>La prise de vue et cadrage</u> • Sélectionne un angle de prise de vue mettant en valeur la prestation réalisée. • Maîtrise la luminosité et l'éclairage pour un rendu optimal. • Stabilise son appareil afin d'obtenir des images nettes (absence de flou ou de tremblements). • Respecte le cadrage pour mettre en avant les détails pertinents. <u>L'utilisation d'un logiciel de montage et retouches</u> • Sélectionne un logiciel de montage adapté (applications mobiles ou logiciels professionnels).

	Présentation orale (5 minutes) Le candidat devra : • Présenter les choix techniques et esthétiques qu'il a faits (angles, lumière, filtres...) • Justifier l'usage du logiciel utilisé pour le montage • Expliquer comment ces contenus seront utilisés dans un cadre professionnel (portfolio, site, réseaux sociaux...) • Démontrer sa compréhension des enjeux juridiques liés à l'image • Décrire en quoi cette mise en valeur contribue l'attraction et la fidélisation de la clientèle	• Réalise un montage photo harmonieux mettant en avant la prestation. • Ajuste les paramètres de l'image (contraste, luminosité, saturation) sans altérer l'authenticité du rendu. • Indique les éventuelles retouches réalisées (retouches minimales pour corriger des défauts techniques sans fausser le résultat). <u>Le respect des règles de droit à l'image</u> • S'assure de la complétion du consentement écrit du modèle ou du client pour l'utilisation de son image sur la fiche client. • Retire ou floute les éléments pouvant porter atteinte à la vie privée Veille à adapté ses supports aux personnes en situation de handicap (exemple : images descriptives pour les personnes malentendantes, supports vidéo sous titrées, supports audios avec une description détaillée)
--	--	--